

Secrétaire d'État à la  
Mobilité, adjoint au  
premier ministre  
*Sous-département*  
*Titre*

Mobilité

La validité du permis de conduire européen. - La version allemande du permis. (QO  
252)

*Date de dépôt*

25/10/2010

*Question*

L'introduction du nouveau permis de conduire européen s'est faite récemment. Ma question concerne la légalité de la version allemande de ce permis, car l'arrêté royal relatif au permis de conduire européen n'est pas traduit en allemand et non plus publié au Moniteur belge dans la langue allemande. Le composant de cet arrêté est l'apparence et l'inscription du permis de conduire et celles-ci existent - au moins officiellement - qu'en français et néerlandais. 1. Avez-vous vérifié cette problématique pour les permis européens belges émis en allemand? 2. La validité pour ce permis de conduire européen version allemande, est-elle donnée?